

## EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du  
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 23 Janvier 2008

Objet : L'an deux mille huit et le vingt trois Janvier  
à 17 heures trente

## Cotisations 2008

Participation des  
communes

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit  
par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Jean THAON

0801/02

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BLANCHI, CLARY, ESTROSI, MARY, PAUGET.  
MMES ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, LAURIERE, RAYBAUD,  
RENAUDO, ROUQUIER, SOMARIA, STEFANI.

## 1/ ELEVES

TARIFS Année scolaire 2008 /2009		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (- 18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A *	Cursus Instrumental : avec Formation Musicale ou classe d'ensemble	300 €	500 €	600 €
B *	Cours Collectifs Enfants : 175 €	C	Pratique Amateur Adultes : 300 €	
D	Atelier Vocal ou Atelier supplémentaire	125 €	Frais de dossier de 25 € à ajouter à la cotisation Gratuits pour la 3 <sup>ème</sup> inscription dans une même famille	

\* Tarif Etudiant : 70% du tarif adulte

\* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les tarifs A et B : 2<sup>ème</sup> inscription -10%,  
3<sup>ème</sup> inscription -20%, etc... Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

## 2/ TARIF DES PRETS D'INSTRUMENTS :

- 75 € pour la 1<sup>ère</sup> année et 115 € pour la 2<sup>ème</sup> année

## 3/ COMMUNES

- 425 € par an et par enfant inscrit en Janvier 2008
- 425 € par an et par classe pour les Ecoles Primaires

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

